

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT-DEUXIÈME

1905

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1904

MM. Lesbre et Guinard et publiée dans les bulletins de la Société.

M. Bidaut présente à la Société quelques objets trouvés sur les bords de la Saône, à quelques années d'intervalle.

COMMUNICATION

M. Chantre transmet, de la part d'un correspondant de la Société, un questionnaire relatif aux croyances superstitieuses dans nos campagnes.

DISCUSSION

M. Pélagaud. — La plupart de ces croyances ont disparu aujourd'hui dans le département du Rhône ; on parle encore, cependant, de « la Pierre qui vire », de « la Pierre qui tourne » seulement la nuit de Noël, à Pontcharra, près de Tarare.

Quant aux pèlerinages qui avaient lieu autrefois, il est très difficile d'en retrouver l'origine.

M. le Dr Royet rapporte que, dans la Haute-Loire, il existe un lieu de pèlerinage, où l'on se rend, lorsque des enfants tardent à marcher.

M. Pélagaud. — La plupart de ces croyances superstitieuses reposent sur des interprétations erronées, des calembours, ainsi, par exemple : on va en pèlerinage à Saint-Paul, pour les enfants atteints de *convulsions*, le jour de la conversion de saint Paul.

M. Mathis ne voit pas, dans les indications transmises par M. Chantre, des faits se rapportant « aux sorts ».

Dans les environs de Saint-Laurent-de-Chamousset, il arrive assez fréquemment à M. Mathis d'être consulté, par exemple, pour des vaches qui ne donnent plus de lait, accident que les gens de ces régions attribuent à des sorts.

Malgré les traitements ordonnés et suivis habituellement, les

paysans sont persuadés qu'on les a délivrés « *du sort* » qui les opprimait. Certaines personnes, les curés, par exemple, les entretiennent dans ces croyances ; c'est là un fait très regrettable et qui devient une cause d'arrêt dans le progrès agricole. Les gens ne font rien pour combattre la maladie qui sévit sur leur bétail, mais attendent patiemment « *que le sort soit levé* ».

M. Chantre. — Au point de vue de superstition proprement dite, quelle est la personne qui jette les sorts ?

M. Mathis. — Les paysans ne veulent jamais dire les noms de ces individus, tellement ils leur inspirent de la frayeur.

M. Pélagaud. — Cette croyance aux sorts est très répandue ; elle est, d'ailleurs, entretenue par une catégorie de gens qui ont tout intérêt à cela.

En premier lieu, il y a les mendiants « *qui jettent les sorts* » si on ne leur donne pas des aumônes ; 2° les personnes « *qui lèvent les sorts* ».

Les superstitions existent même dans les villes ; on cite à Lyon le sorcier Philippe, qui a une clientèle considérable.

M. le D^r Royet a vu, dans une ferme, brûler un hérisson, considéré comme un animal très dangereux. On lui a raconté que, « lorsqu'une vache marche dans le pas d'un hérisson, elle perd son lait ; si c'est une jeune fille, « elle DEVIENT ENCEINTE ». Si la jeune fille est de faible constitution, elle accouche d'un hérisson ; très forte, elle met au monde un enfant.

M. Mathis fait observer à ce sujet que le délivre de la vache, le placenta maternel, à la campagne, est désigné parfois sous le nom de « HÉRISSON ».

M. Pélagaud. — Dans le Lyonnais, lorsqu'une chouette chante sur une maison, elle prédit la naissance d'une fille.

La séance est levée à 6 heures.

L'un des Secrétaires des séances : A. PORCHEREL.